

C.45.Tch.111.- FD. - 2 -

Négociations tchéco-suisse.

Séance interne du 15 août à 09.00 heures à la
salle des commissions no.IV.

Présents:

Délégation suisse: MM. Prof. Keller, président
Schneebeli
Reichenau (en remplacement de M.Kappeler)
Gautier
Borel
Aebi
Weber
Dunant (en remplacement de M. Caflisch)
Böhi

Office fédéral de
guerre pour l'alimen-
tation: M. Feist

Association des com-
pagnies d'assurance
suisse concession-
nées: MM. Guggenbühl
Völlmi

Fédération suisse
du Tourisme: M. Krapf

Groupement des
Holdings Industriel-
les: MM. Gossweiler
de Salis

Association suisse
des banquiers: M. Darier

Département Poli-
tique: Le soussigné.

M. Keller fait un exposé sur la situation actuelle de la Tchéco-
slovaquie comme nous la voyons selon les informations reçues de
Prague et celles qui nous ont été données par les représentants
des Banques Nationales tchécoslovaque et slovaque, avec qui nous
avons négocié récemment. Le Gouvernement tchèque agit comme si le



démembrement de son pays n'avait pas eu lieu. La Tchécoslovaquie s'organise à nouveau et il semble que la Slovaquie jouira d'une certaine autonomie. Bratislava aura donc son importance. M. Keller serait favorable au projet de rouvrir le Consulat à Bratislava, la Slovaquie ayant prouvé, pendant la guerre, qu'elle pouvait être très intéressante pour la Suisse. Certaines personnalités de Bratislava occupent maintenant des positions en vue à Prague. Les relations politiques et économiques de la Tchécoslovaquie avec la Russie ne nous sont pas claires et on ne sait pas jusqu'à quel point la Tchécoslovaquie a recouvré sa souveraineté. Elle est cependant autorisée à négocier directement, de sorte qu'il faut admettre que l'influence russe dans le domaine économique extérieur n'est plus prépondérante. Nos relations avec la Tchécoslovaquie étaient basées, jusqu'en 1938, sur l'accord de 1927 et au cours des deux dernières années avant le démembrement de ce pays, le surplus des importations s'est élevé à 20 - 30 mio. de francs. Pendant la guerre, nous avons conclu un accord avec la Slovaquie, dont le fonctionnement a été très satisfaisant. Les deux dernières années, les importations de Slovaquie se sont élevées à 55 mio., tandis que les exportations à 45 mio. En valeur, le trafic commercial a donc été sensiblement le même que pour la Tchécoslovaquie tout entière avant 1938.

La Tchécoslovaquie peut offrir immédiatement diverses marchandises, comme le sucre, malt, charbon, verreries et des articles de fer non-finis. La difficulté principale réside dans la question des transports. Notre situation pour négocier est facilitée par le fait que les Tchèques ont des avoirs importants en Suisse et que nous recevrons des marchandises en contre-partie de nos livraisons. Les avoirs des Banques Nationales tchécoslovaque et slovaque s'élèvent au total à environ 35 mio. Une partie provient du clearing slovaco-suisse, mais la plus importante de pays tiers (Suède). Ces fonds avaient été transférés à Zurich pour profiter de la liberté de disposition existant en Suisse. Leur blocage occasionne donc une certaine déception aux Tchèques. Il est à prévoir qu'ils demanderont la libération de ces avoirs. Notre point de vue ne devra pas être défendu trop rigoureusement (précédent de la Yougoslavie). Il faudra insister pour garder bloqués les montants provenant du clearing, mais il faut s'attendre à devoir débloquer les fonds transférés de pays tiers. Il ne faut donc pas se faire trop d'illusions sur la possibilité de maintenir leur blocage.

En ce qui a trait aux marchandises, il y aura lieu de négocier:

Première base: Ancien accord de 1927 qui prévoit toutes les questions de principe, Bien entendu, les tarifs douaniers pourront être révisés immédiatement ou plus tard.

Deuxième base: Clearing avec la Slovaquie: Le plus simple serait d'appliquer ce système. Nous rencontrerons probablement une forte résistance pour des raisons de prestige. Il faudra donc trouver une autre solution.

Attendu que la Tchécoslovaquie possède une législation rigoureuse en matière de change, la réglementation du trafic des paiements ne peut pas être évitée. M. Keller prévoit que la Délégation tchèque nous présentera une liste des marchandises que son pays désire importer de Suisse. Lors de la fixation des contingents, il faudra veiller à ce que les importations et les exportations se balancent approximativement. M. Keller a quelque espoir que le solde des échanges permettra des transferts d'ordre financier.

Liquidation du clearing:

Il ne faut pas se faire d'illusions au sujet de cette question. Depuis 1939, le trafic des paiements entre la Suisse et la Bohême & Moravie et les Sudètes était réglé par l'accord germano-suisse, de sorte qu'aucun chiffre n'est à notre disposition. Les Tchèques assurent qu'ils ont livré beaucoup plus qu'ils n'ont reçu de Suisse. Cette liquidation étant un problème extrêmement complexe et qui rencontrera, sans doute, une très forte résistance de la part de la Délégation tchèque, M. Keller estime qu'il ne faudra pas insister sur la liquidation de ce clearing.

Transports:

Le trafic est matériellement et techniquement possible. Il rencontre en revanche des difficultés d'ordre administratif. Des autorisations doivent être obtenues des autorités américaines et françaises d'occupation. M. Ballinari a déjà fait de nombreuses démarches et, d'après les derniers renseignements, il espère atteindre son but prochainement.

M. Gossweiler: Le Groupement des Holdings industrielles a déjà communiqué au Vorort les marchandises à l'importation et à l'exportation desquelles il est intéressé.

Importation: Verreries, malt, glucose, fécule etc.

Exportation: Instruments, produits pharmaceutiques etc.

Transferts: M. Gossweiler estime que:

- 1) les redevances pour licences, frais de recherches et des administrations centrales, comme tous les frais accessoires devraient être transférés dans la même mesure que les obligations provenant de l'échange de marchandises,
- 2) il est indispensable d'arriver à une solution pour le transfert des intérêts et dividendes.
- 3) Double imposition: Il est également nécessaire d'obtenir des assurances à ce sujet. En Bohême et Moravie et les Sudètes, cette question est encore réglée par les dispositions édictées par les Allemands.

M. Gossweiler se déclare favorable à la réglementation des échanges sur le modèle du clearing slovaque-suisse.

M. de Salis répète et complète comme suit l'exposé de M. Gossweiler:

Liquidation du clearing Bohème & Moravie et Sudètes:

Pour la Nestlé par exemple, les plans et tous les travaux préparatoires pour la construction d'une nouvelle fabrique en Bohème & Moravie ont été faits en Suisse. Les machines sont de provenance suisse. Il s'agit donc d'en tenir compte.

Nationalisation:

Aucune loi n'a encore été édictée, mais il existe déjà un projet. Celui-ci prévoit la nationalisation de toutes les entreprises occupant un personnel supérieur à 300 personnes. Des mesures de nationalisation auraient toutefois déjà été prises. Il est évidemment délicat d'intervenir dans la politique intérieure tchèque, mais nous pourrions peut-être obtenir que chaque fabrique soit prise séparément en considération, de sorte que si une société en possède plusieurs de moins de 300 ouvriers, elle ne serait pas touchée par les dispositions en question.

Expropriation:

En cas d'expropriation, il faudra que la Tchécoslovaquie donne une compensation pour la totalité des intérêts, y compris les licences, secrets de fabrication etc. En tout état de cause, les maisons-mères en Suisse ne seraient pas disposées à céder leurs licences, patentes etc. On pourrait donc faire pression sur la Délégation tchèque en insistant sur ce point.

Double imposition:

Selon la législation en vigueur, un administrateur d'une société tchèque domicilié en Suisse doit faire une déclaration d'impôts en Tchécoslovaquie. Il en est de même pour les ingénieurs. Les revenus des filiales sont imposés à raison de 15 %.

La législation allemande qui est encore en vigueur est cependant avantageuse en ce sens que les administrateurs, ingénieurs etc. n'auraient pas à payer les impôts précités.

M. Keller demande à M. de Salis de lui remettre un exposé à ce sujet et charge le Département Politique d'étudier cette question. Il répond en outre à MM. Gossweiler et de Salis au sujet du déblocage des avoirs tchèques. La libération n'aurait lieu que pour ceux appartenant aux Banques Nationales tchécoslovaque et slovaque. Les autres avoirs tchécoslovaques demeureraient bloqués et serviraient de gage.

M. Weber estime qu'il faudrait se borner au cours des négociations à traiter seulement les points les plus importants. Il ne faudrait pas s'embarasser des questions de nationalisation, expropriation, double imposition etc. C'est le trafic commercial qui doit dominer et l'accent devrait être porté sur les importations.

D'après des informations venant de Suède, l'enlèvement de machines par les Russes serait important. Il revient sur la question de la nationalisation qui, à son avis, ne serait pas si importante et qui représenterait une immixtion dans les affaires internes de la Tchécoslovaquie.

M. Keller est en partie d'accord avec M. Weber, mais il estime qu'il faudra demander des informations à la Délégation tchécoslovaque au sujet des expropriations, nationalisations etc. Il nous faudra être prudents, les Tchèques étant très sensibles. Ils pourraient se cabrer devant une immixtion dans leurs affaires internes.

M. Borel: Les créances provenant du clearing avec la Bohême & Moravie et les Sudètes ne semblent pas pouvoir être réclamées à la Tchécoslovaquie. Quant à la façon de négocier, il est du même avis que M. Weber, tout en montrant moins d'intransigeance.

Importations: Le sucre serait le plus important.
Bois, semences.

Exportations: Fromage exclu, puisque nous l'avons refusé à l'Italie, fruits impossible, pectine peut être pris en considération, bétail: on pourrait aller jusqu'à 2000 têtes.

M. Feist est d'accord avec M. Borel quant aux importations.

Pour les exportations, il estime que 2000 têtes de bétail serait un trop gros chiffre (1936 = 944, dont 425 taureaux).

Fromage: exclu pour des raisons politiques. Nous faisons toujours valoir nos difficultés dans notre ravitaillement en produits alimentaires vis-à-vis des alliés. Pour au moins six mois, il ne faudra pas compter sur des exportations de fromage. Nous pourrions examiner la possibilité d'en envoyer en Tchécoslovaquie seulement dans le cas où elle nous offrirait en contre-partie des produits alimentaires très importants.

M. Keller est d'accord et relève que le moment pour l'exportation de montres serait mal choisi, vu qu'elles finiraient très probablement dans les poches des soldats russes.

M. Dunant donne les chiffres qui nous ont déjà été communiqués par l'Association suisse des banquiers. Le déblocage des avoirs des Banques Nationales tchécoslovaque et slovaque nous priverait du gage le plus important, attendu que les autres avoirs tchécoslovaques ne sont, sans doute, pas bien considérables. Il faudra faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas libérer ces avoirs et s'en servir comme moyen de pression contre les nationalisations et expropriations. Selon l'opinion unanime de la commission de clearing, les avoirs bloqués devraient être utilisés à sauvegarder les intérêts financiers. Quant au clearing slovaque, il trouve que cette solution n'était pas avantageuse pour les créanciers financiers. En effet, ils devaient supporter une prime de 25 %. Les avoirs de Bohême et Moravie et les Sudètes n'étaient pour finir transférés qu'à raison de 2 %, conformément à l'accord germano-suisse. Attendu que les revenus ont été transférés jusqu'au 1er janvier 1945, il n'existe pas d'arriérés importants. Il faudrait faire en sorte que le trafic commercial laisse un solde suffisant pour régler les revenus. M. Dunant relève que d'une manière générale on a pris l'habitude de ne plus prendre en con-

sidération pour les transferts financiers que les revenus, alors que l'on devrait aussi prévoir le rapatriement des capitaux. Le solde du trafic commercial ne devrait pas être mis à la libre disposition de la Tchécoslovaquie, mais être réservé au rapatriement des capitaux.

M. Darier donne des chiffres contenus dans l'exposé qui nous a été remis dernièrement. Le chiffre minime du transfert des revenus d'obligations d'état s'explique par le fait qu'aucun intérêt sur ces titres n'a été payé depuis le début des hostilités. L'Association suisse des banquiers estime les revenus à transférer à 4 mio. de francs au minimum. Il ~~réflète~~ ensuite le problème de la nationalisation des sociétés suisses intéressées à l'électricité.

M. Keller demande si le montant de 160 mio. pour les engagements suisses donné par le Département Politique correspond à la réalité de l'avis de l'Association suisse des banquiers.

M. Dunant confirme ce montant et relève que si les revenus étaient normaux, il serait certainement plus élevé.

M. Böhi: Ce chiffre ressort de l'enquête faite en décembre 38/40. D'après les expériences faites lors de cas analogues, les chiffres donnés ont généralement été exagérés. Les revenus à transférer devraient, à son avis, s'élever entre 4 - 5 mio. de francs.

M. Guggenbühl: Le trafic des assurances avec la Tchécoslovaquie est unilatéral. Les primes encaissées par les sociétés suisses sont de 60 mio. de couronnes, soit environ 10 mio. de francs. Il croit que la Tchécoslovaquie gardera le contact avec l'assurance suisse, vu que la principale concurrente, l'Allemagne, est évincée pour le moment. Il faudrait essayer d'obtenir la liberté de transfert dans le domaine des assurances, comme elle existait avant 1938. Si cela n'était pas possible, une quote-part du solde commercial devrait être réservée aux assurances. Il s'agirait de 1 mio. de francs ^(10%) à transférer annuellement, ce qui n'est pas très important. Pendant l'occupation allemande, les sociétés suisses intéressées ont dû acheter des titres d'état allemands. Il existe donc un danger que ceux-ci soient annulés par la Tchécoslovaquie et que les sociétés doivent reconstituer leurs couvertures, ce qui exigerait de nouveaux sacrifices. La "Zurich" Accidents, qui possède entièrement la "Merkur", Prague, demande que la Tchécoslovaquie donne des assurances que ses intérêts soient sauvegardés.

M. Völlmi croit que la Tchécoslovaquie a tout intérêt à ne pas rompre ses relations avec la Suisse dans le domaine des assurances. La "Basler Feuer" a de gros intérêts. 90 % de certaines assurances tchèques sont réassurés en Suisse.

Exportations

M. Keller rappelle que tous les paiements étaient libres avant la guerre. Il demande à M. Völlmi s'il connaît des correspondants en Tchécoslovaquie qui pourraient s'entremettre pour aider les assurances suisses.

M. Völlmi répond affirmativement, notamment dans la branche du sucre et des brasseries.

M. Krapf: Le trafic touristique avec la Tchécoslovaquie, surtout dans le sens Tchécoslovaquie-Suisse a toujours eu une certaine importance. La situation actuelle pour la Suisse est assez avantageuse. En effet, les Tchèques qui avant passaient leurs vacances en Allemagne et Dalmatie renonceront à se rendre dans ces pays pour des raisons matérielles et politiques. Même pendant la guerre, nous avons pu conclure un accord avec la Slovaquie et les personnes qui en ont bénéficié ont été assez nombreuses. Bien entendu, il ne s'agissait pas de voyages de plaisir, mais plutôt de séjours dans des hôpitaux, sanatoria, instituts et entretien d'étudiants. Ce pays vaut la peine que l'on fasse un effort. Notre politique ne doit pas seulement consister à prévoir le tourisme d'Anglo-Saxons.

Proposition: Une quote-part devrait être réservée au trafic touristique. Bien entendu, il faudra veiller à ce que la question des visas ne se heurte pas à des refus catégoriques.

M. Gautier demande que les desiderata des Holdings, assurances et Association suisse des banquiers notamment soient donnés par écrit aux membres de la Délégation.

Libération des avoirs bloqués:

Il est très difficile de s'opposer à une demande de libération, cependant diverses nuances sont possibles dans le déblocage.

Les conditions devront être fixées d'un commun accord avec les Tchèques. A son avis, il n'est pas exclu que les Tchèques nous demandent de leur accorder un crédit.

M. Aebi: Le Vorort a fait l'enquête qui a eu beaucoup de succès. Il a reçu 250 réponses qui prouvent que les intéressés portent un grand intérêt à l'importation. Au total, les membres du Vorort estiment les exportations à 210 mio. de francs. Si ce chiffre semble particulièrement exagéré à première vue, il s'explique par les faits suivants:

- 1) Augmentation des prix.
- 2) Exportations vers la Tchécoslovaquie avant 1938 = 55 mio. et en Slovaquie 45 mio.
- 3) L'Allemagne ne peut pas être prise en considération pour le moment pour des exportations en Tchécoslovaquie.

	<u>Exportations</u>		Nouvelles prévision
	Tchécoslovaquie 1937	Slovaquie 1943	
	%	%	%
Textiles	21	30	30
Machines et outils	28	33	50

	Exportations		Nouvelles prévisions
	Tchécoslovaquie 1937	Slovaquie 1943	
Montres	12	9	5
Instruments, appareils	4	7	5
Produits chimiques	12	12	10
Divers	14	1	1

Les prévisions représentent évidemment seulement des désirs et le principe, le système et le volume des échanges restent ouverts. Les exportations dépendront, bien entendu, aussi des possibilités de livraison tchèques.

M. Böhi revient sur la question des arriérés du clearing avec la Bohême et Moravie et les Sudètes.

- 1) Il est très difficile d'établir des chiffres pour les importantes avances de la Confédération.
- 2) Les créances suisses dont la contre-valeur n'a pas encore été payée en Tchécoslovaquie sont de 1.700.000 pour Bohême et Moravie et Sudètes et de 1.400.000 pour la Slovaquie. Il sera plus facile d'établir les chiffres suivants:
 - 1) Montants payés en Tchécoslovaquie sans qu'un ordre de paiement ait été transmis.
 - 2) Montants payés pour lesquels un ordre a été transmis, mais qui n'ont pas été réglés pour diverses raisons.

M. Keller présentera cette question et tâchera d'en discuter pour arriver à la liquidation de ces arriérés, dans la mesure du possible.

Pour la fixation d'un cours entre les deux monnaies, rien ne semble pouvoir être fait pour le moment. D'après les renseignements fournis par MM. Pazman et Tucek, il y a quelque temps, la Tchécoslovaquie se trouverait à la veille d'un assainissement de sa monnaie. C'est pour cette raison que ces deux messieurs avaient refusé le principe de compensations privées. L'accord provisoire paraphé récemment doit tomber, puisque la Délégation tchèque est déjà là. Le désir primordial des Tchèques semble être d'obtenir des francs suisses libres plus que des marchandises.

Fin de la séance 11.30 heures.

Berne, le 16 août 1945.

Stahx

Exportations		Tchécoslovaquie	
Nouvelles prévisions	Slovaquie 1943	1937	
30	30	21	Textiles
30	33	28	Machines et outillage